

DOSSIER DE PRESSE

COLMAR, LE 20 AVRIL 2022

DP - Lancement des fouilles archéologiques place de la Cathédrale



CONTACT PRESSE

Lucie HAMON - Directrice de la communication - lucie.hamon@colmar.fr
06 99 02 64 33

colmar.fr

Dans le cadre du réaménagement de la place de la Cathédrale à Colmar, porté par la Ville de Colmar, des fouilles archéologiques ont été prescrites par l'Etat. Elles seront réalisées par des archéologues de l'Institut national de recherches archéologiques préventives de début mai à fin 2022. En amont des travaux d'aménagement, ces recherches visent à sauvegarder par l'étude le patrimoine archéologique. La place sera fouillée en trois zones successives selon un planning prédéfini. Le chantier sera mené de manière à générer le moins de désagrément possible. Tout au long de la fouille, l'accès à la collégiale Saint-Martin sera maintenu. Des cheminements piétons en bordure de fouille seront installés.

LES ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES :

- **Octobre/novembre 2014** : diagnostic archéologique positif débouchant sur un arrêté de prescription de fouilles sur la totalité de la place du 30 mars 2015
- **Concertation ouverte depuis le 29 mai 2018**
- **Concours d'idées en 2018**
- **Exposition des rendus** du concours d'idées sur le parvis de la Médiathèque en mai 2019
- **Commission Cathédrale Cœur de Ville :**
 - 16 décembre 2020
 - 12 février 2021
 - 29 mars 2022
- **29 septembre 2021** : demande de la Ville de revoir l'arrêté de prescription de fouilles 1er décembre 2021 : nouvel arrêté de prescription de fouilles, sur la totalité de la place
- **Décembre 2021 / février 2022** : procédure de consultation pour le marché de fouilles archéologiques
- **Mars / avril 2022** : analyse, attribution et notification du marché de fouilles à l'INRAP (2,3M€ TTC)
- **12 avril 2022** : délivrance de l'arrêté d'autorisation de fouilles

LES OBJECTIFS

Préparer le site, afin de permettre la réalisation des travaux et le réaménagement de la place de la cathédrale de Colmar.

Des intérêts à concilier : un planning d'intervention des fouilles qui ne retarde pas les travaux, une sauvegarde du patrimoine et le prélèvement de l'ensemble des sépultures dans le périmètre des travaux.

Une équipe sera dédiée au projet sur le chantier : l'opération va concerner une quinzaine de personnes, comprenant des techniciens et techniciennes de fouilles et des spécialistes (géologue, bioarchéologue, archéo-anthropologues, céramologue, topographe et les équipes supports pour la gestion du matériel et des collections).

LA MÉTHODE

Le dégagement et le prélèvement des vestiges par des moyens techniques adaptés : une mise en œuvre technique pouvant mobiliser des engins de chantier et une fouille manuelle permettant le prélèvement de l'ensemble des vestiges.

Des équipes spécialisées :

- Pour la fouille et l'enregistrement des informations recueillies sur le terrain,
- Pour préparer les études qui seront engagées après le lavage des ossements et la stabilisation des objets mis au jour lors de la fouille.

LES RÉSULTATS ATTENDUS

Après la fouille : études en laboratoire et conditionnement des mobiliers et des ossements :

- Les vestiges sont nettoyés et reconditionnés dès la fin de la fouille,
- Les mobiliers et ossements sont étudiés par plusieurs spécialistes.

INFORMER ET EXPLIQUER

La fouille du cimetière est réalisée dans le respect des individus inhumés et plusieurs temps seront consacrés à l'explication des découvertes, afin que tous les publics puissent se les approprier :

- Un accès au chantier pour les publics à l'occasion d'évènements annoncés,
- L'impression de documents qui permettent de comprendre les résultats des fouilles.

ET L'APRÈS

Des travaux de réaménagement de la Place de la Cathédrale incluant les rues Étroite, Prêtres et Église :

- Projet en cours de validation qui sera présenté aux riverains
- Travaux à partir de début 2023 jusqu'à fin 2023

Les travaux de rénovation de la Cathédrale Saint-Martin débuteront courant 2023 jusqu'en 2028.

L'INRAP

Créé par la loi de 2001 sur l'archéologie préventive, l'Institut national de recherches archéologiques préventives est un établissement public placé sous la tutelle des ministères de la Culture et de la Recherche. Il assure la détection et l'étude du patrimoine archéologique en amont des travaux d'aménagement du territoire. Il est compétent sur l'ensemble du territoire, pour toutes les périodes, de la Préhistoire à nos jours. Il intervient dans tout type de contexte : urbain, rural, subaquatique et sous-marin, tracés autoroutiers et ferrés, réseaux électriques ou gaziers.

Il réalise chaque année plus de 2 000 opérations archéologiques (diagnostics et fouilles) pour le compte des aménageurs privés et publics, en France métropolitaine et outre-mer. À l'issue des chantiers, l'INRAP assure l'analyse et l'interprétation des données de fouille et leur diffusion auprès de la communauté scientifique.

Ses missions s'étendent à la diffusion de la connaissance archéologique au public le plus large : visites de chantiers, expositions, publications, conférences, production audiovisuelle, etc. Depuis 2010, il coordonne les Journées européennes de l'archéologie sous l'égide du ministère de la Culture.

Ses 2 200 agents, répartis dans 8 directions régionales et interrégionales, 42 centres de recherche et un siège à Paris, en font le plus grand opérateur de recherche archéologique européen.

L'HISTOIRE DU SITE

La zone diagnostiquée est située au centre-ville de Colmar, sur le pourtour de l'église gothique Saint-Martin.

Cet espace ouvert est occupé par des voies de circulation et des aires de stationnement réparties sur deux places, au nord et au sud du sanctuaire.

Le site est caractéristique d'un centre ancien puisque les places sont ceintes par un habitat dense et très serré.

La topographie historique des abords de la Cathédrale, des cimetières entourant cette église paroissiale est documentée par des sources relativement précises depuis le 13^{ème} siècle. Leur lecture met en évidence une certaine « migration » de phases cimetériales autour du sanctuaire dédié à Saint-Martin.

En 1286, un immeuble est vendu sur le Mühlbach (canal du moulin) pour agrandir le cimetière vers le nord. De nouvelles extensions intervenaient en 1308, puis en 1380.

A partir de 1507, l'autorité municipale restreignait le nombre d'inhumations dans ce cimetière. Le cimetière établi au sud de la collégiale est récupéré par la Ville pour créer une nouvelle place de marché.

En 1588, des constructions liées au fonctionnement paroissial viennent s'ajouter au nord de la collégiale, ainsi plusieurs maisons coupent le cimetière en deux parties.

En 1770, la Ville prend la décision de fermer le cimetière.

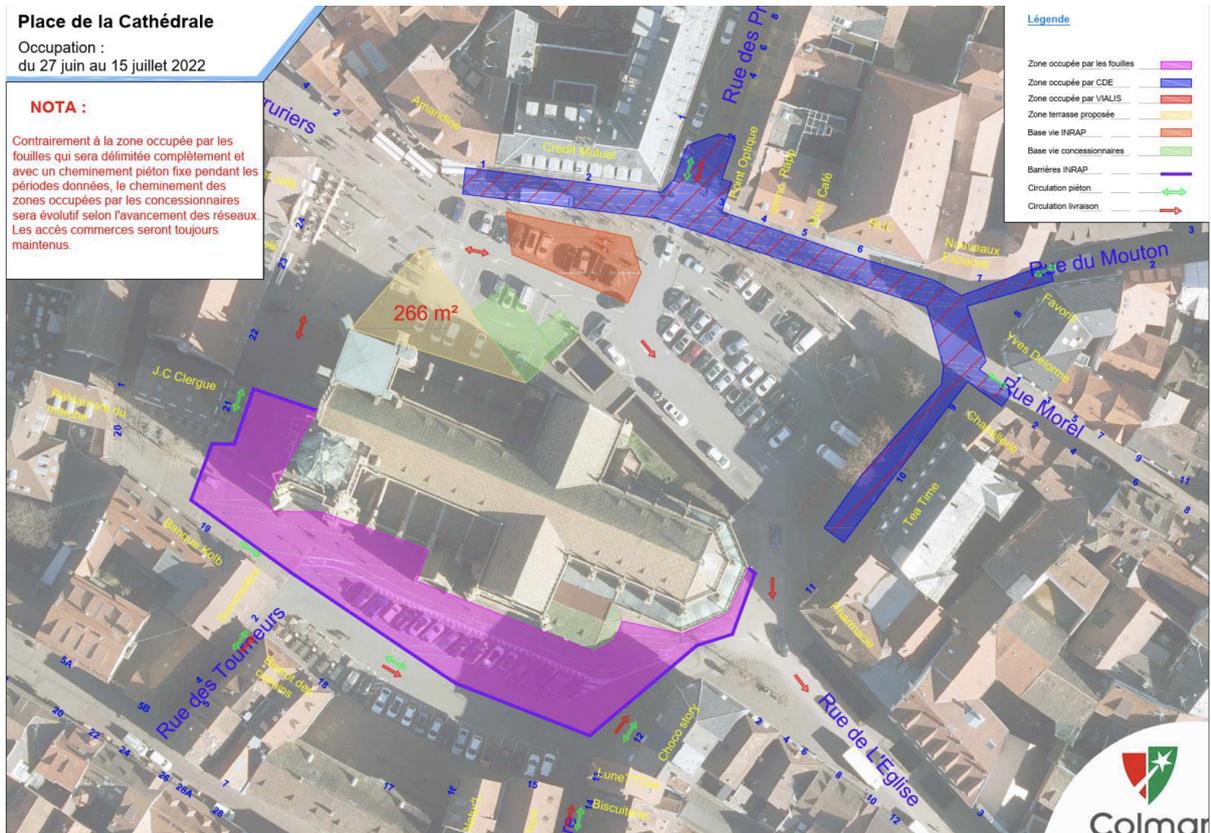
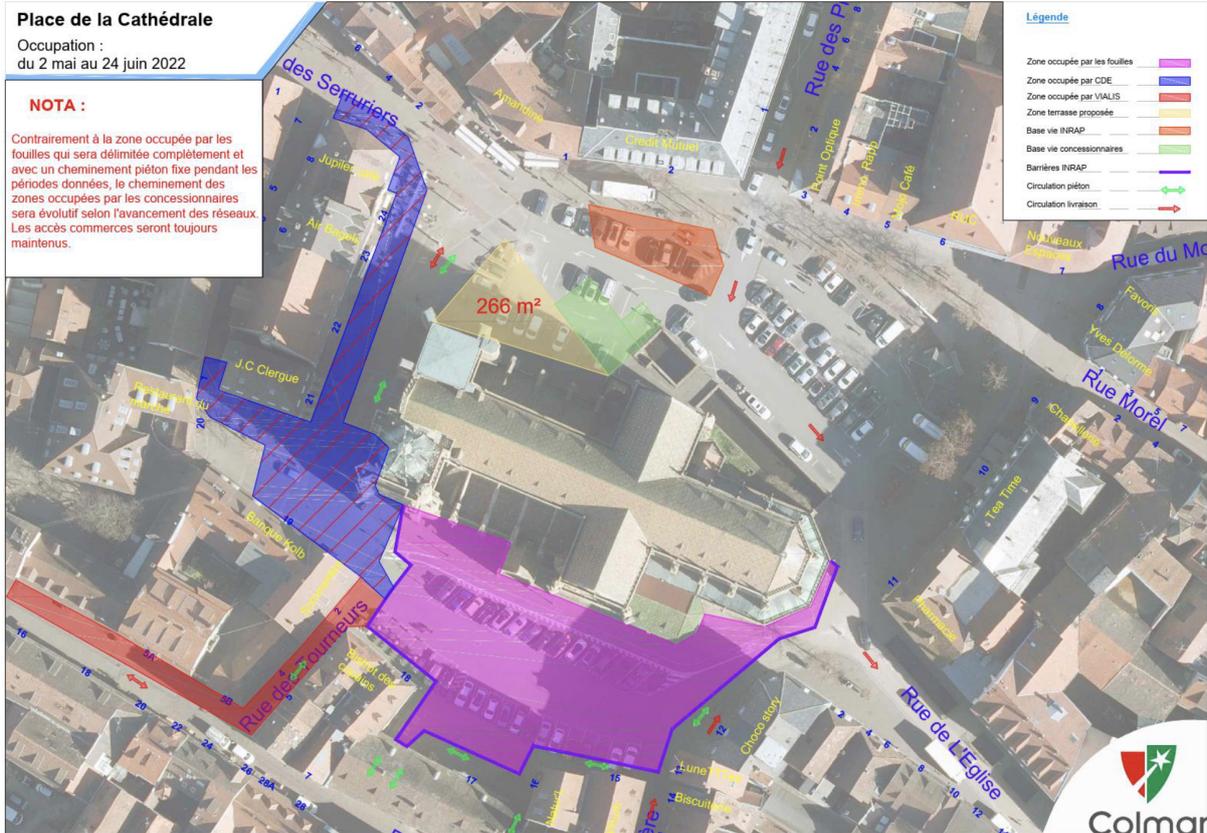
En 1776, le terrain est rendu à l'usage public.

En 1786 le premier marché pu se tenir sur ce terrain.

De 1720 à 1768, la production d'une série de plans des fortifications et de l'urbanisme permet de mesurer l'emprise exacte de la dernière partie du cimetière encore utilisée intra-muros. Il se distingue la seule partie conservée au nord de la collégiale (sur la rive opposée du Mühlbach). Le plan du géomètre Khuhlman dressé en 1785, dans le cadre de la transformation du cimetière en place public, constitue le seul document détaillé du secteur. L'état actuel de la place figure une première fois sur le plan de 1798.

Autour du sanctuaire, des découvertes archéologiques et le patrimoine monumental attestent de la riche histoire du secteur. A proximité de la collégiale des sépultures ont été découvertes au cours de la décennie 1970 à proximité de la façade orientale

PLAN ET CALENDRIER DES FOUILLES

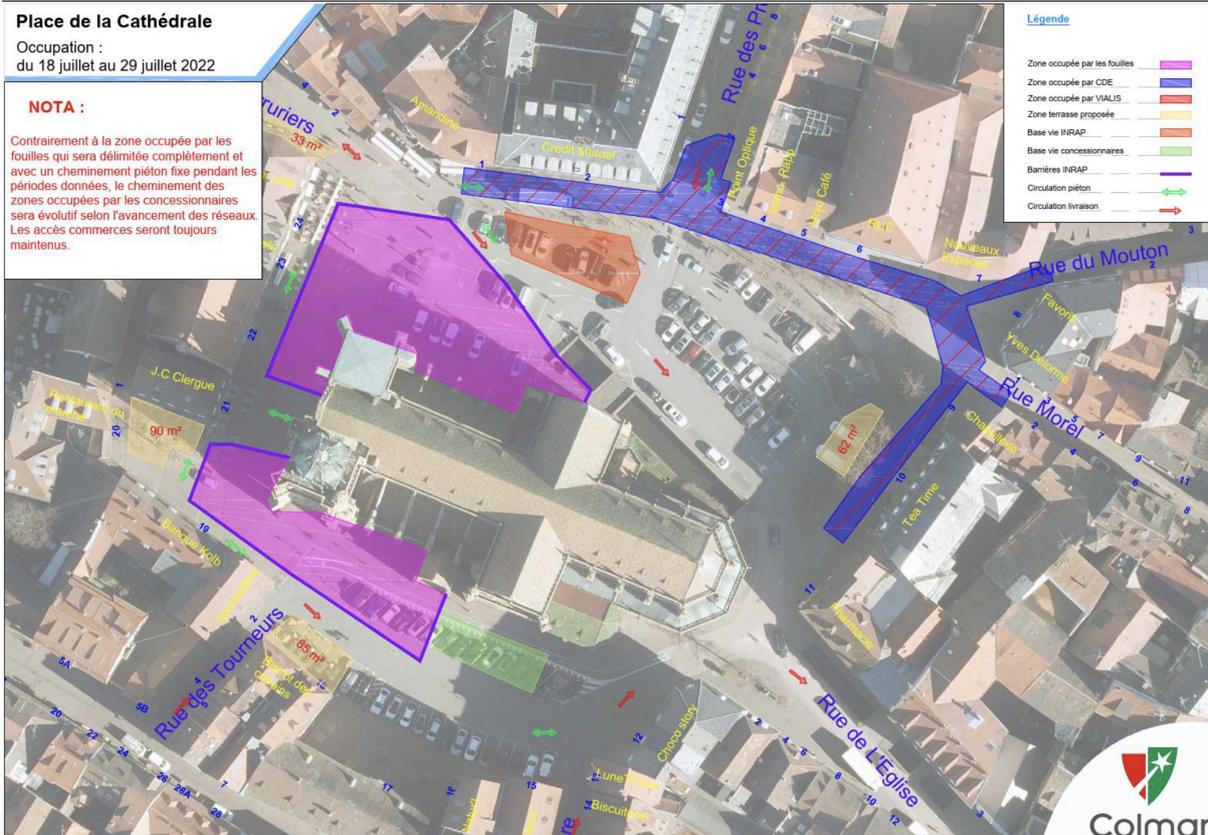


Place de la Cathédrale

Occupation :
du 18 juillet au 29 juillet 2022

NOTA :

Contrairement à la zone occupée par les fouilles qui sera délimitée complètement et avec un cheminement piéton fixe pendant les périodes données, le cheminement des zones occupées par les concessionnaires sera évolutif selon l'avancement des réseaux. Les accès commerces seront toujours maintenus.

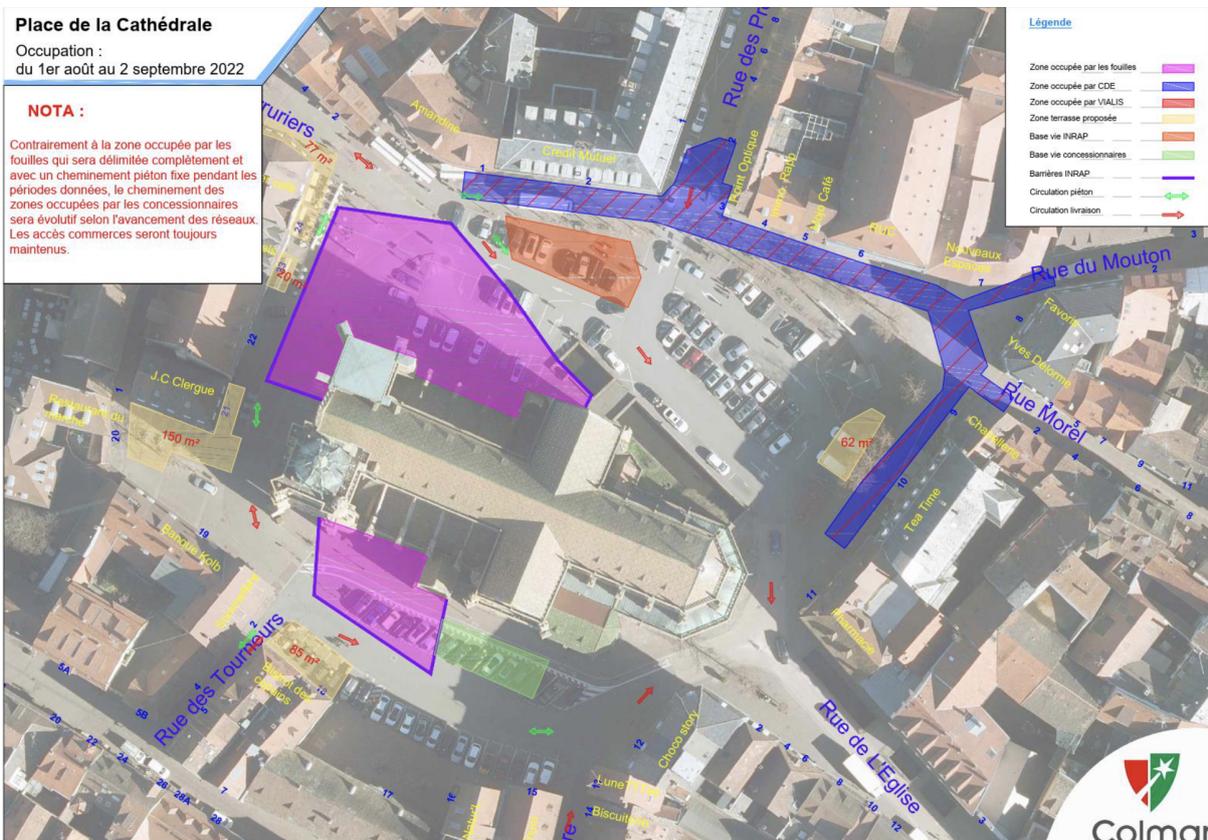


Place de la Cathédrale

Occupation :
du 1er août au 2 septembre 2022

NOTA :

Contrairement à la zone occupée par les fouilles qui sera délimitée complètement et avec un cheminement piéton fixe pendant les périodes données, le cheminement des zones occupées par les concessionnaires sera évolutif selon l'avancement des réseaux. Les accès commerces seront toujours maintenus.

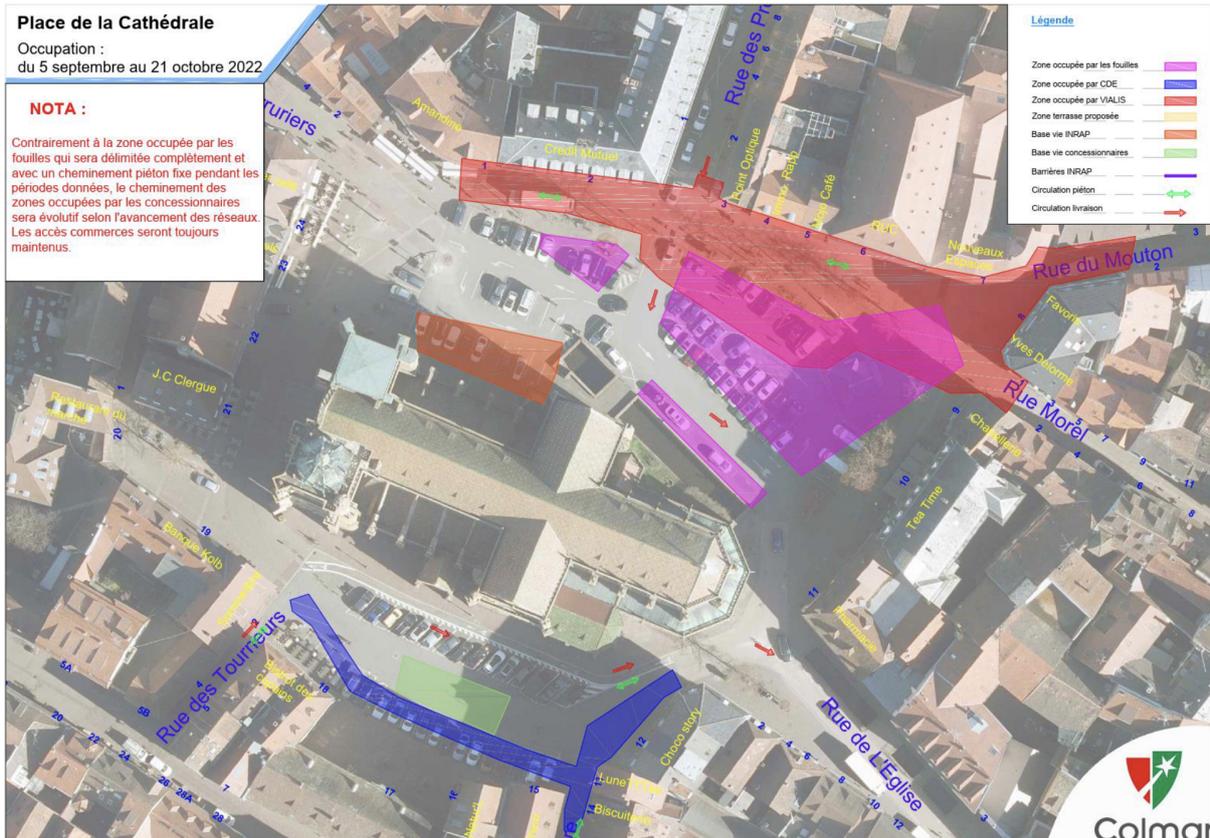


Place de la Cathédrale

Occupation :
du 5 septembre au 21 octobre 2022

NOTA :

Contrairement à la zone occupée par les fouilles qui sera délimitée complètement et avec un cheminement piéton fixe pendant les périodes données, le cheminement des zones occupées par les concessionnaires sera évolutif selon l'avancement des réseaux. Les accès commerces seront toujours maintenus.

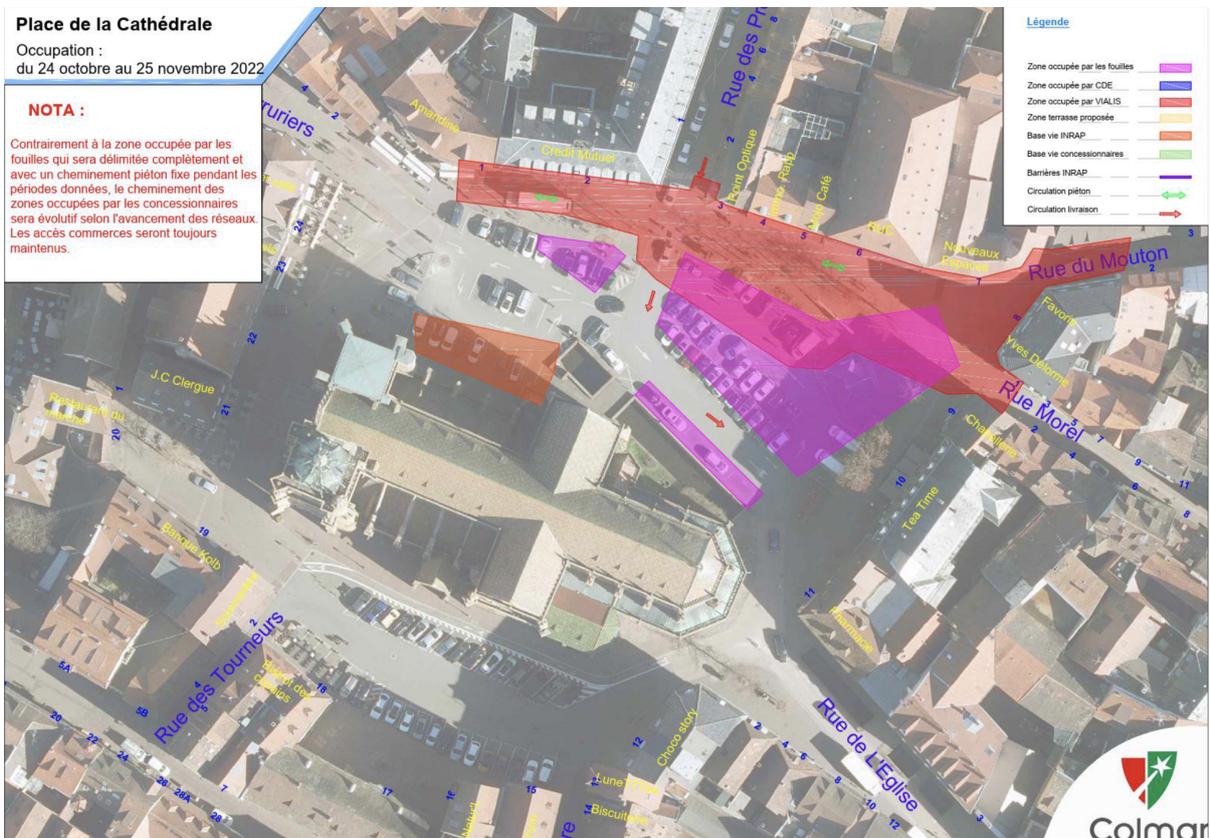


Place de la Cathédrale

Occupation :
du 24 octobre au 25 novembre 2022

NOTA :

Contrairement à la zone occupée par les fouilles qui sera délimitée complètement et avec un cheminement piéton fixe pendant les périodes données, le cheminement des zones occupées par les concessionnaires sera évolutif selon l'avancement des réseaux. Les accès commerces seront toujours maintenus.





CONTACT PRESSE

Lucie HAMON - Directrice de la communication -
lucie.hamon@colmar.fr
06 99 02 64 33